

République Française - Liberté - Egalité - Fraternité - Département du Val-de-Marne
Arrondissement de L'Haÿ-les-Roses - Canton de Villeneuve-Saint-Georges
Téléphone 01-43-86-37-37
Télécopie - 01-43-89-75-57

Nombre de membres
composant le Conseil municipal : 33
Membres en exercice : 33
Membres présents à la séance : 18

COMMUNE DE VALENTON
extrait du registre des délibérations
du Conseil municipal

SEANCE DU 07 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 07 décembre à 20H00, le Conseil municipal légalement convoqué le 29 novembre 2023, s'est assemblé à la salle Louis-Aragon, Ferme de l'Hôpital sous la présidence de Monsieur Métin YAVUZ, Maire.

PRESENTS : M. Métin YAVUZ, Mme Cécile SPANO, M. Claude LESEUR, Mme Hasana SADIKI, M. Gilles BARGÈS, Mme Nathalie MALACAN, M. Claude BARRÉ, Mme Eveline BOUTON, Mme Agnès PETRISSANS, Mme Nadia RIYACHI, M. André BAZILE, Mme Chaïma MEDJAHED, M. Jérôme FOURNIER, Mme Ana Isabel COSTA FERREIRA, M. Mouaz BOUBAKER, M. Laurent PERICHON, Mme Françoise BAUD, M. Vincent CALVIER

EXCUSES AYANT DONNE MANDAT : M. Kamel BELKHIRI à Mme Cécile SPANO, M. Noël AGOSSA à M. Claude LESEUR, Mme Elisabeth GAUTIER à Mme Chaïma MEDJAHED, M. Guilaïn GOUBET à Mme Hasana SADIKI, Mme Isabelle BARVET à M. Gilles BARGÈS, M. Michaël SERBAN à Mme Nathalie MALACAN, M. Gianni DE LUISE à Mme Agnès PETRISSANS, Mme Tatiana KOYUNCU à M. Claude BARRÉ, Mme Vanessa OSMANAJ à M. Métin YAVUZ, Mme Fatiha KASSIDI à Mme Eveline BOUTON, Mme Nadia KOUCHIT-MOUHEB à M. Vincent CALVIER, M. Stéphane MEHALA-BOUGAULT à Mme Françoise BAUD, Mme Pierrette JEANNOT à M. Laurent PERICHON

ABSENTS : M. Georges LOURENÇO, M. Abdelkader KALLECHE

Début de séance à 20h07

N° 23/127 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE POUR LE PROJET DE REHABILITATION LOURDE ET RENOVATION ENERGETIQUE DU GYMNASSE POLOGNES-CENTRE-VILLE

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération N° 2017-2-2.1.17 du 26 juin 2017 du Conseil départemental du Val-de-Marne et son annexe 1 portant règlement du dispositif « soutien aux équipements de proximité »,

VU le projet de réhabilitation lourde et de rénovation énergétique du gymnase du quartier Polognes-centre-ville,

VU l'avis de la Commission « Développement économique - Aménagement urbain - Environnement - Sécurité » réunie le 28 novembre 2023,

CONSIDÉRANT que le projet de réhabilitation lourde et rénovation énergétique du gymnase du quartier Polognes-centre-ville à Valenton est nécessaire pour assurer un maillage territorial suffisant des équipements sportifs, permettant l'accès de toutes et tous à la pratique sportive,

CONSIDÉRANT que ce gymnase est situé dans le Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville « Polognes-centre-ville-le Plateau-Saint-Martin »,

CONSIDÉRANT que ce projet remplit les critères d'éligibilité au dispositif « soutien aux équipements de proximité » du Département du Val-de-Marne,

CONSIDÉRANT que le montant prévisionnel des travaux s'élève à 2,1 millions d'euros HT et que l'obtention de subventions est nécessaire pour pouvoir les financer,

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1^{er} : Approuve le projet de réhabilitation lourde et de rénovation énergétique du gymnase Polognes-centre-ville et le montant prévisionnel des travaux.

ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département du Val-de-Marne pour réaliser ce projet, dans le cadre du dispositif « soutien aux équipements de proximité » et à signer l'ensemble des pièces afférentes à cette demande de subvention.

ARTICLE 3 : Une ampliation de la présente délibération sera adressée à Madame la Préfète du Val-de-Marne et Monsieur le Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme.

Le Maire, Conseiller départemental,

La secrétaire de séance,

Métin YAVUZ

Cécile SPANO

Tout recours contre la présente décision doit être formé auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois à partir de la notification de la délibération.
Il peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessibles à partir du site www.telerecours.fr

Délibération n° 23/127

République Française - Liberté - Egalité - Fraternité - Département du Val-de-Marne
Arrondissement de L'Hay-les-Roses - Canton de Villeneuve-Saint-Georges
Téléphone 01-43-86-37-37
Télécopie - 01-43-89-75-57

Nombre de membres
composant le Conseil municipal : 33
Membres en exercice : 33
Membres présents à la séance : 18

COMMUNE DE VALENTON
extrait du registre des délibérations
du Conseil municipal

SEANCE DU 07 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 07 décembre à 20H00, le Conseil municipal légalement convoqué le 29 novembre 2023, s'est assemblé à la salle Louis-Aragon, Ferme de l'Hôpital sous la présidence de Monsieur Métin YAVUZ, Maire.

PRESENTS : M. Métin YAVUZ, Mme Cécile SPANO, M. Claude LESEUR, Mme Hasana SADIKI, M. Gilles BARGÈS, Mme Nathalie MALACAN, M. Claude BARRÉ, Mme Eveline BOUTON, Mme Agnès PETRISSANS, Mme Nadia RIYACHI, M. André BAZILE, Mme Chaïma MEDJAHED, M. Jérôme FOURNIER, Mme Ana Isabel COSTA FERREIRA, M. Mouaz BOUBAKER, M. Laurent PERICHON, Mme Françoise BAUD, M. Vincent CALVIER

EXCUSES AYANT DONNE MANDAT : M. Kamel BELKHIRI à Mme Cécile SPANO, M. Noël AGOSSA à M. Claude LESEUR, Mme Elisabeth GAUTIER à Mme Chaïma MEDJAHED, M. Guilain GOUBET à Mme Hasana SADIKI, Mme Isabelle BARVET à M. Gilles BARGÈS, M. Michaël SERBAN à Mme Nathalie MALACAN, M. Gianni DE LUISE à Mme Agnès PETRISSANS, Mme Tatiana KOYUNCU à M. Claude BARRÉ, Mme Vanessa OSMANAJ à M. Métin YAVUZ, Mme Fatiha KASSIDI à Mme Eveline BOUTON, Mme Nadia KOUCHIT-MOUHEB à M. Vincent CALVIER, M. Stéphane MEHALA-BOUGAULT à Mme Françoise BAUD, Mme Pierrette JEANNOT à M. Laurent PERICHON

ABSENTS : M. Georges LOURENÇO, M. Abdelkader KALLECHE

Début de séance à 20h07

N° 23/128 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS AU TITRE DU FONDS D'INVESTISSEMENT METROPOLITAIN (FIM) POUR LE PROJET DE REHABILITATION LOURDE ET RENOVATION ENERGETIQUE DU GYMNASSE POLOGNES-CENTRE-VILLE

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°CM2016/09/21 du 30 septembre 2016 du Conseil Métropolitain,

VU le règlement du Fonds d'Investissement Métropolitain au 1^{er} décembre 2020,

VU le projet de réhabilitation lourde et de rénovation énergétique du gymnase du quartier centre-ville-Polognes,

VU l'avis de la Commission « Développement économique - Aménagement urbain - Environnement - Sécurité » réunie le 28 novembre 2023,

CONSIDÉRANT que le projet de réhabilitation lourde et rénovation énergétique du gymnase du quartier Polognes-centre-ville à Valenton est nécessaire pour assurer un maillage territorial suffisant des équipements sportifs, permettant l'accès de toutes et tous à la pratique sportive,

CONSIDÉRANT que ce projet est vertueux sur le plan des enjeux environnementaux, car il privilégie une réhabilitation lourde à une démolition-reconstruction et permet d'améliorer considérablement les performances énergétiques du bâtiment,

CONSIDÉRANT que le montant prévisionnel des travaux s'élève à 2,1 millions d'euros HT et que l'obtention de subventions est nécessaire pour pouvoir les financer,

CONSIDÉRANT que ce projet remplit les critères d'éligibilité au Fonds d'Investissement Métropolitain,

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1^{er} : Approuve le projet de réhabilitation lourde et de rénovation énergétique du gymnase Polognes-centre-ville et le montant prévisionnel des travaux.

ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Métropole du Grand Paris pour réaliser ce projet, dans le cadre du Fonds d'Investissement Métropolitain, et à signer l'ensemble des pièces afférentes à cette demande de subvention.

ARTICLE 3 : Une ampliation de la présente délibération sera adressée à Madame la Préfète du Val-de-Marne et Monsieur le Président du Conseil Métropolitain de la Métropole du Grand Paris.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme.

Le Maire, Conseiller départemental,

Métin YAVUZ

La secrétaire de séance,

Cécile SPANO

Tout recours contre la présente décision doit être formé auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois à partir de la notification de la délibération.
Il peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessibles à partir du site www.telerecours.fr

République Française - Liberté - Egalité - Fraternité - Département du Val-de-Marne
Arrondissement de L'Haÿ-les-Roses - Canton de Villeneuve-Saint-Georges
Téléphone 01-43-86-37-37
Télécopie - 01-43-89-75-57

Nombre de membres
composant le Conseil municipal : 33
Membres en exercice : 33
Membres présents à la séance : 18

COMMUNE DE VALENTON
extrait du registre des délibérations
du Conseil municipal

SEANCE DU 07 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 07 décembre à 20H00, le Conseil municipal légalement convoqué le 29 novembre 2023, s'est assemblé à la salle Louis-Aragon, Ferme de l'Hôpital sous la présidence de Monsieur Métin YAVUZ, Maire.

PRESENTS : M. Métin YAVUZ, Mme Cécile SPANO, M. Claude LESEUR, Mme Hasana SADIKI, M. Gilles BARGÈS, Mme Nathalie MALACAN, M. Claude BARRÉ, Mme Eveline BOUTON, Mme Agnès PETRISSANS, Mme Nadia RIYACHI, M. André BAZILE, Mme Chaïma MEDJAHED, M. Jérôme FOURNIER, Mme Ana Isabel COSTA FERREIRA, M. Mouaz BOUBAKER, M. Laurent PERICHON, Mme Françoise BAUD, M. Vincent CALVIER

EXCUSES AYANT DONNE MANDAT : M. Kamel BELKHIRI à Mme Cécile SPANO, M. Noël AGOSSA à M. Claude LESEUR, Mme Elisabeth GAUTIER à Mme Chaïma MEDJAHED, M. Guilain GOUBET à Mme Hasana SADIKI, Mme Isabelle BARVET à M. Gilles BARGÈS, M. Michaël SERBAN à Mme Nathalie MALACAN, M. Gianni DE LUISE à Mme Agnès PETRISSANS, Mme Tatiana KOYUNCU à M. Claude BARRÉ, Mme Vanessa OSMANAJ à M. Métin YAVUZ, Mme Fatiha KASSIDI à Mme Eveline BOUTON, Mme Nadia KOUCHIT-MOUHEB à M. Vincent CALVIER, M. Stéphane MEHALA-BOUGAULT à Mme Françoise BAUD, Mme Pierrette JEANNOT à M. Laurent PERICHON

ABSENTS : M. Georges LOURENÇO, M. Abdelkader KALLECHE

Début de séance à 20h07

N° 23/129 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE POUR LE PROJET DE REHABILITATION LOURDE ET RENOVATION ENERGETIQUE DU GYMNASSE POLOGNES-CENTRE-VILLE

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération N° CP 2022-334 du 23 septembre 2022 de la Commission Permanente de la Région Ile-de-France et ses annexes 4 et 5 portants sur les fiches projet et le règlement du dispositif « Réhabiliter plutôt que construire »,

VU le projet de réhabilitation lourde et de rénovation énergétique du gymnase du quartier centre-ville-Polognes,

VU l'avis de la Commission « Développement économique - Aménagement urbain - Environnement - Sécurité » réunie le 28 novembre 2023,

CONSIDÉRANT que le projet de réhabilitation lourde et rénovation énergétique du gymnase Polognes-centre-ville à Valenton permet de limiter l'artificialisation des sols en faisant le choix de remettre en état et optimiser un bâtiment existant plutôt que de construire un équipement neuf,

CONSIDÉRANT que ce projet améliore le bâti existant par la réhabilitation en augmentant ses performances thermiques et en améliorant le confort des usagers,

CONSIDÉRANT que ce projet remplit ainsi les critères d'éligibilité au dispositif « Réhabiliter plutôt que construire » du Département du Val-de-Marne,

CONSIDÉRANT que le montant prévisionnel des travaux sur le bâtiment s'élève à 2,1 millions d'euros HT et que l'obtention de subventions est nécessaire pour pouvoir les financer,

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1^{er} : Approuve le projet de réhabilitation lourde et de rénovation énergétique du gymnase du quartier Polognes-centre-ville le montant prévisionnel des travaux.

ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région Ile-de-France pour réaliser ce projet, dans le cadre du dispositif « Réhabiliter plutôt que construire » et à signer l'ensemble des pièces afférentes à cette demande de subvention.

ARTICLE 3 : Une ampliation de la présente délibération sera adressée à Madame la Préfète du Val-de-Marne et Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

Le Maire, Conseiller départemental,

La secrétaire de séance,


Métin YAVUZ

Cécile SPANO

Tout recours contre la présente décision doit être formé auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois à partir de la notification de la délibération.

Il peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessibles à partir du site www.telerecours.fr

Délibération n° 23/129

République Française - Liberté - Egalité - Fraternité - Département du Val-de-Mame
Arrondissement de L'Hay-les-Roses - Canton de Villeneuve-Saint-Georges
Téléphone 01-43-86-37-37
Télécopie - 01-43-89-75-57

Nombre de membres
composant le Conseil municipal : 33
Membres en exercice : 33
Membres présents à la séance : 18

COMMUNE DE VALENTON
extrait du registre des délibérations
du Conseil municipal

SEANCE DU 07 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 07 décembre à 20H00, le Conseil municipal légalement convoqué le 29 novembre 2023, s'est assemblé à la salle Louis-Aragon, Ferme de l'Hôpital sous la présidence de Monsieur Métin YAVUZ, Maire.

PRESENTS : M. Métin YAVUZ, Mme Cécile SPANO, M. Claude LESEUR, Mme Hasana SADIKI, M. Gilles BARGÈS, Mme Nathalie MALACAN, M. Claude BARRÉ, Mme Eveline BOUTON, Mme Agnès PETRISSANS, Mme Nadia RIYACHI, M. André BAZILE, Mme Chaïma MEDJAHED, M. Jérôme FOURNIER, Mme Ana Isabel COSTA FERREIRA, M. Mouaz BOUBAKER, M. Laurent PERICHON, Mme Françoise BAUD, M. Vincent CALVIER

EXCUSES AYANT DONNE MANDAT : M. Kamel BELKHIRI à Mme Cécile SPANO, M. Noël AGOSSA à M. Claude LESEUR, Mme Elisabeth GAUTIER à Mme Chaïma MEDJAHED, M. Guilain GOUBET à Mme Hasana SADIKI, Mme Isabelle BARVET à M. Gilles BARGÈS, M. Michaël SERBAN à Mme Nathalie MALACAN, M. Gianni DE LUISE à Mme Agnès PETRISSANS, Mme Tatiana KOYUNCU à M. Claude BARRÉ, Mme Vanessa OSMANAJ à M. Métin YAVUZ, Mme Fatiha KASSIDI à Mme Eveline BOUTON, Mme Nadia KOUCHIT-MOUHEB à M. Vincent CALVIER, M. Stéphane MEHALA-BOUGAULT à Mme Françoise BAUD, Mme Pierrette JEANNOT à M. Laurent PERICHON

ABSENTS : M. Georges LOURENÇO, M. Abdelkader KALLECHE

Début de séance à 20h07

N° 23/130 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UN POSTE DE POLICE MUNICIPALE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « SOUTIEN A L'EQUIPEMENT DES FORCES DE SECURITE ET SECURISATION DES EQUIPEMENTS PUBLICS »

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°CP 2017-073 du 08 mars 2017 du Conseil Régional d'Ile-de-France adoptant la convention-type relative au financement des projets immobiliers des polices municipales,

VU la délibération n°CP 2017-608 du 22 novembre 2017 du Conseil Régional d'Ile-de-France portant sur le bouclier sécurité,

VU le projet de construction d'un nouveau poste de police municipale,

VU l'avis de la Commission « Développement économique - Aménagement urbain - Environnement - Sécurité » réunie le 28 novembre 2023,

CONSIDÉRANT que le projet de construction d'un nouveau poste de police municipale est un élément essentiel de la politique de sécurité et de tranquillité publique portée par l'équipe municipale de Valenton,

CONSIDÉRANT que, les locaux actuellement utilisé par les forces de police municipale étant inadaptés à leurs activités et insuffisamment sécurisés, ce projet permettra d'améliorer considérablement les conditions d'exercice des missions des forces de police municipale ainsi que leur sécurité,

CONSIDÉRANT que le montant prévisionnel des travaux s'élève à près de 2,2 millions d'euros HT et que l'obtention de subventions est nécessaire pour pouvoir les financer,

CONSIDÉRANT que ce projet remplit les critères d'éligibilité au dispositif « Soutien à l'équipement des forces de sécurité et sécurisation des équipements publics » de la Région Ile-de-France,

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1^{er} : Approuve le projet de construction du poste de police municipale et le montant prévisionnel des travaux.

ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région Ile-de-France pour réaliser ce projet, dans le cadre du dispositif « Soutien à l'équipement des forces de sécurité et sécurisation des équipements publics », et à signer l'ensemble des pièces afférentes à cette demande de subvention.

ARTICLE 3 : Une ampliation de la présente délibération sera adressée à Madame la Préfète du Val-de-Marne et Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France.

Délibération adoptée à la majorité (25 pour. 6 abstentions : Monsieur Laurent PERICHON et Madame Pierrette JEANNOT par procuration, Madame Françoise BAUD et Monsieur Stéphane MEHALA-BOUGAULT par procuration, Monsieur Vincent CALVIER et Madame Nadia KOUCHIT-MOUHEB par procuration).

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme.

Le Maire, Conseiller départemental,

Métin YAVUZ

La secrétaire de séance,

Cécile SPANO

Tout recours contre la présente décision doit être formé auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois à partir de la notification de la délibération.
Il peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessibles à partir du site www.telerecours.fr

République Française - Liberté - Egalité - Fraternité - Département du Val-de-Marne
Arrondissement de L'Hay-les-Roses - Canton de Villeneuve-Saint-Georges
Téléphone 01-43-86-37-37
Télécopie - 01-43-89-75-57

Nombre de membres
composant le Conseil municipal : 33
Membres en exercice : 33
Membres présents à la séance : 18

COMMUNE DE VALENTON
extrait du registre des délibérations
du Conseil municipal

SEANCE DU 07 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 07 décembre à 20H00, le Conseil municipal légalement convoqué le 29 novembre 2023, s'est assemblé à la salle Louis-Aragon, Ferme de l'Hôpital sous la présidence de Monsieur Métin YAVUZ, Maire.

PRESENTS : M. Métin YAVUZ, Mme Cécile SPANO, M. Claude LESEUR, Mme Hasana SADIKI, M. Gilles BARGÈS, Mme Nathalie MALACAN, M. Claude BARRÉ, Mme Eveline BOUTON, Mme Agnès PETRISSANS, Mme Nadia RIYACHI, M. André BAZILE, Mme Chaïma MEDJAHED, M. Jérôme FOURNIER, Mme Ana Isabel COSTA FERREIRA, M. Mouaz BOUBAKER, M. Laurent PERICHON, Mme Françoise BAUD, M. Vincent CALVIER

EXCUSES AYANT DONNE MANDAT : M. Kamel BELKHIRI à Mme Cécile SPANO, M. Noël AGOSSA à M. Claude LESEUR, Mme Elisabeth GAUTIER à Mme Chaïma MEDJAHED, M. Guilain GOUBET à Mme Hasana SADIKI, Mme Isabelle BARVET à M. Gilles BARGÈS, M. Michaël SERBAN à Mme Nathalie MALACAN, M. Gianni DE LUISE à Mme Agnès PETRISSANS, Mme Tatiana KOYUNCU à M. Claude BARRÉ, Mme Vanessa OSMANAJ à M. Métin YAVUZ, Mme Fatiha KASSIDI à Mme Eveline BOUTON, Mme Nadia KOUCHIT-MOUHEB à M. Vincent CALVIER, M. Stéphane MEHALA-BOUGAULT à Mme Françoise BAUD, Mme Pierrette JEANNOT à M. Laurent PERICHON

ABSENTS : M. Georges LOURENÇO, M. Abdelkader KALLECHE

Début de séance à 20h07

N° 23/131 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION ÎLE DE FRANCE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « SOUTIEN A L'EQUIPEMENT DE VIDEOPROTECTION »

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°20/98 du Conseil municipal en date du 08 octobre 2020 portant création d'une police municipale,

VU la délibération n° 23/99 du Conseil municipal en date du 20 septembre 2023 portant modification de la délégation de pouvoirs accordée au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'avis de la commission « Développement économique – Aménagement urbain – Environnement – Sécurité » en date du 28 novembre 2023,

CONSIDÉRANT la volonté de l'équipe municipale d'améliorer la qualité du cadre de vie des habitants et des acteurs locaux pour répondre à leurs besoins et leurs attentes,

CONSIDÉRANT l'intérêt public que revêt le développement de la vidéoprotection comme une des briques de la politique de tranquillité publique de la commune,

CONSIDÉRANT la possibilité de mobiliser des subventions de différents financeurs afin de permettre la mise en place de la vidéoprotection et son déploiement sur la commune,

CONSIDÉRANT la possibilité de solliciter le dispositif « Soutien à l'équipement en vidéoprotection » de la Région Île de France pour se faire,

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1^{er} : Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région Île-de-France dans le cadre du dispositif « Soutien à l'équipement en vidéoprotection ».

ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions attributives à venir entre le représentant de la Région Île-de-France et la ville de Valenton.

ARTICLE 3 : Copie de la présente délibération sera adressée à la Préfecture du Val-de-Marne, à la Région Île-de-France.

Délibération adoptée à la majorité (25 pour. 6 abstentions : Monsieur Laurent PERICHON et Madame Pierrette JEANNOT par procuration, Madame Françoise BAUD et Monsieur Stéphane MEHALA-BOUGAULT par procuration, Monsieur Vincent CALVIER et Madame Nadia KOUCHIT-MOUHEB par procuration).

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme.

Le Maire, Conseiller départemental,

La secrétaire de séance,

Métin YAVUZ

Cécile SPANO

Tout recours contre la présente décision doit être formé auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois à partir de la notification de la délibération.

Il peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessibles à partir du site www.telerecours.fr

Délibération n° 23/131